

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 2 octobre 2017

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 2^e jour du mois d'octobre 2017, 20h à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Yves Germain, mesdames les conseillères Natasha Desbiens et Martine Giroux, messieurs les conseillers Michel Cauchon, André Paré, Vincent Guillot et Benoit Bouchard. Le directeur général, la greffière-trésorière/directrice générale adjointe et le greffier-trésorier adjoint sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de silence.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux du 5 et du 25 septembre 2017.
4. Adoption du paiement des dépenses du mois de septembre 2017.
5. Période de questions:
 - 5.1 Membres du Conseil.
 - 5.2 Public.

ADMINISTRATION:

6. Dépôt du rapport financier au 31 août 2017.
7. Motion de félicitations – Daniel Boudreault.
8. Approbation des prévisions budgétaires 2018 – RAEU.
9. Autorisation de signatures – côte de l'Église – Servitudes en faveur d'Hydro-Québec.
10. Adoption du règlement numéro 2017-1045 modifiant le règlement numéro 2014-970 sur les systèmes d'alarme et applicable par la Sûreté du Québec.
11. Parution d'un article dans la Revue sportive.
12. Gala Reconnaissance de la Côte-de-Beaupré.

TRAVAUX PUBLICS:

13. Acceptation de soumission – Barrières et garde-corps pour l'écocentre.
14. Acceptation de soumission – Tableaux d'affichage électroniques extérieurs.
15. Autorisation de dépenses – Équipements de déneigement pour le chargeur sur roues.
16. Autorisation de dépenses – Location d'un chargeur sur roues.
17. Autorisation de dépenses – Pavage de la piste cyclable – Rue des Saphirs.
18. Autorisation de dépenses – Cueillette des feuilles mortes.
19. Autorisation de dépenses – Mur, côte de l'Église.
20. Autorisation de dépenses – Entrée privée, côte de l'Église.

URBANISME:

21. Adoption du règlement numéro 2017-1043 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.
22. Demande de PIIA – 5185, avenue Royale.
23. Demande de PIIA – 44, rue Bédard.

24. Demande de PIIA – 5274, avenue Royale.
25. Demande de PIIA – 81, rue de la Garnison.

INCENDIES

26. Adoption du règlement numéro 2017-1042 sur la prévention des incendies et la sécurité des occupants.

LOISIRS

27. Demande de gratuité – Local municipal.

DIVERS

28. Périodes de questions :
 - 28.1 Membres du Conseil
 - 28.2 Public

29. Levée / Ajournement

2. Résolution # 2017-288 « Adoption de l'ordre du jour »

Il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint en y ajoutant :

7. Motion de félicitations – Daniel Boudreault.
27. Demande de gratuité – Local municipal.

3. Résolution # 2017-289 « Adoption des procès-verbaux du 5 et du 25 septembre 2017 »

Il est proposé par monsieur le conseiller André Paré et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux du 5 et du 25 septembre 2017 tels que rédigés par le greffier-trésorier adjoint.

4. Résolution # 2017-290 « Adoption du paiement des dépenses du mois de septembre 2017 »

Il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses pour le mois de septembre 2017, tel que présenté au Conseil. La greffière-trésorière confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements.

5. Période de questions :

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucun commentaire.

De la part de l'assistance :

- Indentification des rues Notre-Dame et des Dunes
- Enseigne entrée de la Municipalité
- Côte de l'Église
- Élections

ADMINISTRATION

6. Dépôt du rapport financier au 31 août 2017

Les membres du Conseil prennent acte de dépôt du rapport financier au 31 août 2017 et de l'estimé au 31 décembre 2017.

7. Résolution # 2017-291-1 « Motion de félicitations – Daniel Boudreault »

Il est proposé par monsieur le conseiller André Paré et résolu unanimement de présenter une motion de félicitations à monsieur Daniel Boudreault pour son excellent travail à titre de directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie d'assainissement des eaux usées de Boischatel, L'Ange-Gardien et Château-Richer.

8. Résolution # 2017-291-2 « Approbation des prévisions budgétaires 2018 – RAEU »

Considérant que la Régie d'assainissement des eaux usées de Boischatel, L'Ange-Gardien et Château-Richer a adopté son budget 2018 lors de son assemblée régulière tenue le 19 septembre 2017 ;

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du contenu du budget 2018 de la Régie d'assainissement des eaux usées de Boischatel, L'Ange-Gardien et Château-Richer ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller André Paré et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires 2018 de la Régie d'assainissement des eaux usées de Boischatel, L'Ange-Gardien et Château-Richer dont la quote-part de la Municipalité s'élève à 621 555 \$.

9. Résolution # 2017-292 « Autorisation de signatures – Côte de l'Église – Servitudes en faveur d'Hydro-Québec »

Considérant les travaux de réfection de la côte de l'Église ;

Considérant qu'il est nécessaire d'octroyer des servitudes en faveur d'Hydro-Québec dans le secteur des travaux ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'autoriser le maire et le greffier-trésorier adjoint ou en son absence la greffière-trésorière/directrice générale, à signer tous les documents nécessaires à la transaction.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-1045

Règlement numéro 2017-1045 ayant pour objet de modifier le règlement numéro 2014-970 sur les systèmes d'alarme et applicable par la Sûreté du Québec.

Considérant que l'adoption du présent règlement a été précédée par la présentation d'un projet de règlement lors de la séance du Conseil tenue le 25 septembre 2017, ainsi que d'un avis de motion donné lors de la même séance ;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Bouchard et résolu unanimement de modifier le règlement numéro 2014-970 sur les systèmes d'alarme et applicable par la Sûreté du Québec, spécialement l'article 2.

ARTICLE 1 : L'article 2 (Définitions) – la définition du mot *Système d'alarme* au 3^e paragraphe est remplacée par le texte suivant :

Tout appareil, bouton de panique ou dispositif destiné à avertir de la présence d'un intrus, à avertir de la commission d'une infraction ou d'une tentative d'effraction, dans un lieu protégé situé sur le territoire de la Municipalité.

ARTICLE 2 : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

10. **Résolution # 2017-293 « Adoption du règlement numéro 2017-1045 modifiant le règlement numéro 2014-970 sur les systèmes d'alarme et applicable par la Sûreté du Québec »**

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Bouchard et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 2017-1045 modifiant le règlement numéro 2014-970 sur les systèmes d'alarme et applicable par la Sûreté du Québec.

11. **Résolution # 2017-294 « Parution d'un article dans la Revue sportive »**

Considérant que la Revue sportive sera produite pour une 27^e édition en 2018 et que cette publication sera distribuée à Québec, Charlevoix, Île d'Orléans et sur la Côte-de-Beaupré ;

Considérant que la Municipalité Boischatel désire notamment faire la promotion du sport amateur en publiant un article sur les lauréats du Gala de reconnaissance 2017 dans la prochaine édition ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Bouchard et résolu unanimement d'autoriser la publication d'un article dans la Revue sportive au montant de 300,00 \$, plus les taxes.

12. **Résolution # 2017-295 « Gala Reconnaissance de la Côte-de-Beaupré »**

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Bouchard et résolu unanimement de procéder à l'achat d'un billet pour le Gala Reconnaissance de la Côte-de-Beaupré qui se tiendra le 2 novembre 2017 au montant de 85\$/personne.

TRAVAUX PUBLICS

13. **Résolution # 2017-296 « Acceptation de soumissions – Barrières et garde-corps pour l'écocentre »**

Considérant le processus d'appel d'offres sur invitation pour l'acquisition de barrières et de garde-corps pour l'écocentre ;

Considérant qu'une soumission a été reçue ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller André Paré et résolu unanimement d'accepter l'unique soumission conforme à P.S. Métal inc. pour un montant de 67 328,30 \$ taxes incluses.

14. **Résolution # 2017-297 « Acceptation de soumissions – Tableaux d'affichage électroniques extérieurs »**

Considérant le processus d'appel d'offres sur invitation pour l'acquisition de tableaux d'affichage électroniques extérieurs ;

Considérant qu'une soumission a été reçue ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'accepter l'unique soumission conforme à Enseignes Simon pour un montant de 39 843,44 \$ taxes incluses.

15. **Résolution # 2017-298 « Autorisation de dépenses – Équipements de déneigement pour le chargeur sur roues »**

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'achat d'équipements de déneigement pour le chargeur sur roues ;

Considérant les offres de prix reçues ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller André Paré et résolu unanimement d'accepter la soumission la plus basse au Groupe R Y Beaudoin Inc. et d'autoriser une dépense 17 806.64 \$, taxes incluses.

16. Résolution # 2017-299 « Autorisation de dépenses – Location d'un chargeur sur roues »

Considérant que le Service des travaux publics désire louer un chargeur sur roues pour la saison hivernale ;

Considérant les offres de prix reçues ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller André Paré et résolu unanimement d'accepter la soumission la plus basse à la compagnie Micanic et d'autoriser une dépense pour la location d'un chargeur sur roues pour quatre (4) mois (du 1er décembre 2017 au 30 mars 2018) pour un montant mensuel de 3 449.25 \$, taxes incluses.

17. Résolution # 2017-300 « Autorisation de dépenses – Pavage de la piste cyclable – Rue des Saphirs »

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir les dépenses reliées au pavage de la piste cyclable sur la rue des Saphirs (entre la rue des Sables et le boulevard Trudelle) ;

Considérant l'estimé du directeur des travaux publics ;

Considérant qu'une demande de prix sera effectuée auprès d'un minimum de deux fournisseurs ;

Considérant que cette dépense doit être autorisée par le Conseil ;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'autoriser une dépense n'excédant pas 25 000 \$, taxes incluses, pour le pavage de la piste cyclable sur la rue des Saphirs.

18. Résolution # 2017-301 « Autorisation de dépenses – Cueillette des feuilles mortes »

Considérant la nécessité de prévoir un endroit pour la réception des feuilles mortes suite aux collectes effectuées ;

Considérant l'offre de prix reçue de Englobe Corporation en date du 31 août 2017 ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'autoriser la dépense de 65\$ / t.m. pour la réception des feuilles mortes, selon les modalités exprimées par la compagnie Englobe Corporation.

19. Résolution # 2017-302 « Autorisation de dépenses – Mur, côte de l'Église »

Considérant que l'ajout d'un mur derrière les chambres d'Hydro-Québec dans la côte de l'Église est nécessaire ;

Considérant que ce mur sera payé à 60% par Hydro-Québec ;

Considérant la recommandation de l'ingénieur au dossier ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'autoriser la construction d'un mur d'environ 60 m² selon le prix au bordereau (661\$/ m²).

20. Résolution # 2017-303 « Autorisation de dépenses – Entrée privée, côte de l'Église »

Considérant qu'un mur de soutènement décoratif doit être installé près de l'entrée du 502, côte de l'Église ;

Considérant que ce mur devait être installé par l'entrepreneur général ;

Considérant que l'entrepreneur général ne peut installer ce mur et qu'un crédit sera octroyé à la Municipalité selon les prix au bordereau ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à octroyer un contrat de construction du nouveau mur pour un montant ne dépassant pas 12 000 \$, taxes incluses, à l'entreprise Terrassement Faria inc.

URBANISME

Règlement #2017-1043 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux

21. Résolution # 2017-304 « Adoption du règlement numéro 2017-1043 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux »

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 2017-1043 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

22. Résolution #2017-305 « Demande de PIIA – 5185, avenue Royale »

Considérant la demande de permis portant sur l'aménagement extérieur commercial pour le 5185, avenue Royale ;

Considérant le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;

Considérant que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux ;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour l'aménagement extérieur commercial du 5185, avenue Royale, tel que présenté.

23. Résolution #2017-306 « Demande de PIIA – 44, rue Bédard »

Considérant la demande de permis de portant sur le changement de sept fenêtres pour le 44, rue Bédard ;

Considérant le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;

Considérant que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller André Paré et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour le changement de sept fenêtres au 44, rue Bédard, tel que présenté.

24 Résolution #2017-307 « Demande de PIIA – 5274, avenue Royale »

Considérant la demande de permis portant sur la démolition de la remise arrière du 5274, avenue Royale ;

Considérant le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;

Considérant que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller André Paré et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour la démolition de la remise arrière du 5274, avenue Royale, tel que présenté.

25. Résolution #2017-308 « Demande de PIIA – 81, rue de la Garnison »

Considérant la demande de permis en deux volets pour le 81, rue de la Garnison :

- **Volet 1** : Déplacement d'un bâtiment secondaire patrimonial
- **Volet 2** : Opération cadastrale aux fins de lotir un nouveau terrain résidentiel ;

Considérant le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;

Considérant que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Bouchard et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour le permis demandé au 81, rue de la Garnison, avec les modifications suivantes :

- **Volet 1** : Le requérant devra déposer une étude de faisabilité du déplacement du bâtiment, effectuée par un architecte, démontrant que le bâtiment pourra être déplacé. Le requérant devra respecter les recommandations de l'étude. Le bâtiment devra être situé en retrait de la façade avant de la résidence. Des plans et devis de la restauration du bâtiment devront être présentés au C.C.U. et priorisant le retour à la forme d'origine du bâtiment. Le déplacement du bâtiment devra être effectué avant d'autoriser l'opération cadastrale. Le garage situé en cour avant devra être démoli.
- **Volet 2** : La forme du cadastre devra être revue afin de s'intégrer à la trame existante en proposant des limites de forme régulière et permettant de profiter de la pleine profondeur du terrain. Dans le cas où une opération cadastrale serait effectuée, les membres du C.C.U. informent le requérant qu'ils sont défavorables à une éventuelle demande de modification de zonage visant à permettre un usage commercial sur la totalité ou une partie de l'immeuble.

INCENDIES

Règlement numéro 2017-1042 sur la prévention des incendies et la sécurité des occupants

26. Résolution # 2017-309 « Adoption du règlement numéro 2017-1042 sur la prévention des incendies et la sécurité des occupants »

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Bouchard et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 2017-1042 sur la prévention des incendies et la sécurité des occupants, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

27. Résolution # 2017-310 « Demande de gratuité – Local municipal »

Considérant que le Conseil désire soutenir mademoiselle Beverly Lapointe afin qu'elle poursuive ses compétitions de danse aux niveaux national et international ;

Considérant la demande formulée par la mère de Beverly, madame Caroline St-Pierre le 20 septembre dernier ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser la gratuité pour l'utilisation d'un local municipal, à une date à déterminer, pour permettre à madame Caroline St-Pierre d'organiser une levée de fonds pour sa fille Beverly.

28. Période de questions :

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Suivi côte de l'Église

De la part de l'assistance :

- Circulation pompiers
- Rue des Saphirs
- Afficheur radar sur boulevard Trudelle
- Sécurité rue Notre-Dame

29. Résolution # 2017-311 « Levée de l'assemblée »

Il est proposé par monsieur le conseiller André Paré et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 21h13.

ASSISTANCE : 13 personnes

Yves Germain
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 5 octobre 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 5^e jour du mois d'octobre 2017, 18h00 à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Yves Germain, mesdames les conseillères Natasha Desbiens et Martine Giroux, messieurs les conseillers Michel Cauchon, André Paré, Vincent Guillot et Benoit Bouchard. Le directeur général est également présent.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Autorisation de dépenses – Mise aux normes UTE – Réservoir.
2. Autorisation de dépenses – Mise aux normes UTE – Scellement de fissures extérieures.
3. Périodes de questions :
 - 3.1 Membres du Conseil
 - 3.2 Public
4. Levée / Ajournement

Tel que prévu aux articles 153 et 157 du Code municipal, les membres du Conseil étant tous présents ceux-ci renoncent à l'avis de convocation.

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance spéciale convoquée conformément à l'article 152 du Code municipal.

1. Résolution # 2017-312 « Autorisation de dépenses – Mise aux normes UTE – Réservoir »

Considérant que des modifications sont nécessaires pour la construction du nouveau réservoir suite au déblai du réservoir actuel ;

Considérant l'estimé de l'ingénieur au dossier ;

Considérant l'octroi du contrat de construction à Allen Entrepreneur général ;

Considérant que cette dépense doit être autorisée par le Conseil ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'autoriser les modifications du nouveau réservoir pour un montant n'excédant pas 30 000 \$, plus les taxes.

2. Résolution # 2017-313 « Autorisation de dépenses – Mise aux normes UTE – Scellement de fissures extérieures »

Considérant le déblai du réservoir actuel de l'UTE ;

Considérant que suite au constat de non étanchéité des parois extérieures, il est nécessaire de procéder au scellement de fissures extérieures non prévisibles lors de la confection des plans et devis ;

Considérant l'octroi du contrat de construction à Allen Entrepreneur général ;

Considérant l'estimé de l'ingénieur au dossier ;

Considérant que cette dépense doit être autorisée par le Conseil ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller André Paré et résolu unanimement d'autoriser une dépense n'excédant pas 25 000 \$, taxes incluses, pour le scellement des fissures extérieures du réservoir actuel.

3. Période de questions :

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucun commentaire

De la part de l'assistance :

- Aucun commentaire

4. Résolution # 2017-314 « Levée de l'assemblée »

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 18h30.

ASSISTANCE : 0 personne

Yves Germain
Maire

Carl Michaud
Directeur général